

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'ABSyM condamne la querelle autour de la mammographie

Bruxelles, le 15 mars 2018

L'ABSyM, depuis plus de dix ans, s'occupe de revoir, avec ses partenaires mutualistes et autres syndicats médicaux, la nomenclature. Cela se passe au sein du Conseil Technique Médical. Le déchainement récent d'attaques violentes, virulentes, inutilement agressives, rend le débat incompréhensible. Il témoigne une fois de plus de l'usage souvent abusif et pestilentiel des réseaux sociaux, où, à défaut de faire triompher ses arguments, on tente de démolir l'adversaire.

L'ABSyM estime nécessaire de rétablir la réalité des choses.

Avant 2015, la nomenclature connaissait deux prestations de mammographie, l'une appelée « Mammotest », examen de dépistage pour des patients asymptomatiques, gratuit, dont l'organisation est confiée aux Communautés. L'autre est un examen mammographique diagnostique, attestable sans condition, quel que soit l'âge de la patiente, avec un ticket modérateur à charge du patient.

En 2011, dans le cadre de la réalisation de son plan cancer, Madame Onkelinx veut créer une prestation de mammographie gratuite pour les patientes à risque de cancer. La Ministre rédige d'autorité un texte en avril 2014, qui comporte cette nouvelle mammographie gratuite pour les patientes à risque. Le Gouvernement étant en affaire courante, le texte est mis au frigo. Madame De Block, avec une courtoisie dont il faut la féliciter, poursuit la publication dudit Arrêté, qui voit finalement le jour fin 2015.

Parallèlement à cela, le code « mammographie sans condition » existant est maintenu, mais n'est plus utilisable pour toutes les patientes à risque. La profession des radiologues demande alors la suppression de cette prestation, arguant du fait qu'il ne faut pas faire des examens radiologiques « injustifiés », pour des raisons de santé publique.

Le Conseil Technique Médical poursuit donc ses travaux et rédige une nouvelle prestation de nomenclature, qui permet également le dépistage individuel gratuit pour les femmes sans risque et cela, pour des catégories d'âge plus vastes que celles prises en compte pour le « Mammotest ». La période de couverture des âges originaux 50-70 ans passe ainsi à une période de couverture 45-74 ans. Cette nomenclature est votée à l'unanimité par les membres du Conseil Technique Médical (les syndicats médicaux, les médecins universitaires, et les médecins conseils des mutuelles), de même par la Commission Nationale Médico-Mutualiste, et par le Comité de l'assurance de l'INAMI. En même temps, des conditions cliniques sont ajoutées à la prestation de la mammographie classique, pour la rendre vraiment diagnostique.

Après le parcours habituel, cette nouvelle nomenclature est publiée au Moniteur fin février 2018. La Ministre a donc scrupuleusement respecté l'avis de l'ensemble des groupes médicaux qui se sont exprimés, après des analyses ardues des publications en la matière, et notamment les rapports du KCE.

Les agressions dans les médias sont lancées par des médecins qui tiennent pour vérité une autre série d'indications de mammographie de dépistage que celle qui fait l'objet d'un consensus actuel. Nous nous trouvons devant des querelles d'école, des querelles de médecins de pratiques différentes, où chacun va chercher dans la littérature les arguments qui lui conviennent. Le sujet de la pertinence de l'examen radiologique de dépistage fait l'objet de controverse permanente depuis plus de 20 ans. Certains remettent d'ailleurs en cause l'utilité ou l'efficacité du dépistage systématique. Certains se sont reconvertis au dépistage ciblé sur des patientes à risque plutôt que de le généraliser, certains continuent à vouloir dépister de façon la plus large possible toute la population de classe d'âge. Se greffe là-dessus une différence d'appréciation Nord-Sud considérable. Le Conseil Technique Médical a réalisé une synthèse approuvée par tout le monde et c'est une attitude normale de la part de la Ministre d'avoir écouté les experts qui sont désignés pour faire ce travail et d'avoir publié le résultat de leurs travaux.

Le comité directeur de l'ABSyM, réuni hier soir, a condamné ce genre de manœuvre guerrière et souhaite exprimer son soutien à l'égard de la Ministre. L'ABSyM est rejointe, dans son appréciation, par le Président du Conseil Technique Médical, le Docteur de Toeuf.

Docteur Jacques de Toeuf,

Vice-Président ABSyM

Président du Conseil Technique Médical